

3 AQ 277

Amiens

J. C.

Floréal an 6.

Mai 1798 (v. st.)

M<sup>rs</sup> Briansiaux à Paris

AYANT associé, à compter de ce jour, nos deux Maisons de Commerce, sous la raison de Nicolas DAVELUY l'aîné, et PRUVOST, nous vous prévenons que nos anciennes raisons de Nicolas DAVELUY l'aîné et fils, et d'Antoine PRUVOST, ne subsistent plus que pour la liquidation des affaires respectives desdites Maisons, avec lesquelles vous voudrez bien continuer de correspondre pour tout ce qui y sera relatif.

Flattés de la confiance et de l'amitié dont vous nous avez honorés, nous vous en faisons nos remerciemens, et vous prions d'en accorder la continuation à notre société, dont vous avez ci-joint la Circulaire.

Nous vous saluons de cœur;

N. Daveluy l'aîné & fils

Ant. Pruvost